



CTSD58 du 08/02/2021

Madame la Directrice Académique,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs et Chèr(e)s Collègues,

Aucun ne veut recommencer ce qui a été vécu durant le premier confinement. Tout le monde convient que ses effets ont été très néfastes pour les élèves et tous les personnels et qu'il faut éviter de reproduire cette situation.

Cela n'empêche pas d'être inquiet au vu des conditions sanitaires liées à la pandémie actuelle dans les écoles, collèges et lycées. On peut légitimement se questionner et remettre en cause la stratégie menée par notre Ministère et les arbitrages qui sont faits. Si l'on peut comprendre que l'on cherche à éviter le décrochage qui pourrait avoir des conséquences durables pour certains élèves, on peut s'interroger sur l'acharnement à continuer à faire "comme si" l'année était normale. De nombreuses attentes, légitimes, afin d'améliorer nos conditions de travail au quotidien ayant pour objectif de viser la réussite de tous nos élèves, risquent d'être déçues : à vouloir couvrir (ou courir) trop d'objectifs à la fois sans augmenter en conséquence les emplois, organiser ou développer autant que faire se peut le télétravail, ni adapter la communication médiatique ministérielle, les objectifs risquent d'être non atteints...

Dans le 2nd degré, la volonté de fermer des postes et faire faire davantage d'heures supplémentaires aux enseignant.e.s. est à l'œuvre et le Sgen-CFDT a toujours dénoncé cette logique de transformation d'heures postes en heures supplémentaires. Pour les enseignant.e.s, c'est une intensification du travail : plus de classes, plus d'heures de cours à effectuer et à préparer, plus d'élèves à suivre... Alors que nous constatons toutes et tous que la fatigue professionnelle est intense, ce choix politique va peser lourd sur les conditions de travail des personnels dans les collèges et les lycées.

Le Sgen-CFDT a aussi dénoncé **une logique qui renforcera certainement les inégalités de rémunération entre femmes et hommes**. Les heures supplémentaires creusent l'écart salarial entre enseignantes et enseignants.

Enfin, plus les enseignant.e.s auront d'heures de cours à réaliser, plus il y aura de postes partagés, moins ils et elles seront disponibles pour le travail collectif que notre ministre lui-même

entend valoriser, plus il y aura de déplacements, donc plus de risques routiers, des pauses méridiennes autophagiques et bien sûr du stress.

La saignée continue dans le second degré. Nos collègues sont sonnés et écoeurés par le mépris ministériel. Ce sont en ces termes que s'expriment nos adhérents.

Cette « rationalisation » en cours nous rappelle celle de l'offre de soin. En fermant des hôpitaux de petite taille, dits de proximité, nous avons désormais des hôpitaux surchargés, une espérance de vie plus courte de 6 années dans le rural et un secteur privé florissant. Après les déserts médicaux, les déserts scolaires, c'est le fleurissement des établissements de formations hors Education Nationale.

Pour les administratifs, les promesses du candidat Macron ne sont pas tenues : les agents administratifs attendent toujours la modernisation de leurs outils informatiques. Opale, par exemple, arrive bien tard et n'en est encore qu'à l'état d'expérimentation. Avec ces suppressions de postes c'est le retour à une politique de casse de la fonction publique. Des postes non pourvus en masse, des recrutements de contractuels non formés, sur des postes qui auraient dû être proposés aux listes d'aptitudes, ou au concours que le rectorat de Dijon n'a pas daigné organiser cette année. Pour décourager les personnels on ne fait pas mieux en négligeant et méprisant ces collègues sans qui le fonctionnement des établissements scolaires est impossible, sans qui les services aux familles, aux élèves et la gestion des personnels n'existeraient pas.

Enfin, le projet de loi dit "4D" porté par Mme Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, propose d'opérer une décentralisation avec le passage aux collectivités territoriales des médecins, des infirmières et des adjoints gestionnaires. Le Sgen-CFDT y est farouchement opposé.

En ce qui concerne la médecine scolaire, cette décentralisation ne permettrait pas une amélioration du service attendu. La médecine scolaire doit être considérée à sa juste valeur. Pour les adjoints gestionnaires, qui peut prétendre que placer un des acteurs du pilotage de l'EPLÉ sous une double autorité hiérarchique, l'État et la collectivité territoriale, permettrait de clarifier les relations entre elles?

Pour le Sgen-CFDT, par leur implication dans le financement des équipements matériels et éducatifs, les collectivités territoriales participent à la réussite des élèves et prennent une place importante au sein de l'exécutif de l'EPLÉ, mais, de notre point de vue, cela doit s'arrêter là.

Voilà Madame la Directrice, Mesdames Messieurs, les inquiétudes de notre syndicat et espérons que cette réunion ne soit pas entachée par des problèmes techniques.

Merci de votre attention.

